

uns de ces derniers consentirent à la réunion de leur pays au Forez pour former un seul département, dans le cas où on ne pourrait obtenir une administration particulière pour chaque province; mais cette accession fut loin d'être unanime. Au reste, comme la réalisation d'un pareil plan paraissait peu probable, les récalcitrants demandèrent à tout hasard leur séparation de la ville de Lyon. Suivant eux, cette ville aurait dû former à elle seule un département, comme celle de Paris. Voici la protestation qu'ils firent joindre à la délibération du 9 janvier, dont on vient de voir un extrait un peu plus haut :

« Les députés du Forez déclarent expressément que la convention ci-dessus n'est et ne peut être que provisoire et conditionnelle, et qu'ils persistent aux mêmes vœux qu'ils ont solennellement exprimés dans l'Assemblée par l'organe de M. Delandine, l'un d'eux, d'avoir une administration particulière et indépendante de celle de la ville de Lyon, qu'ils ont toujours réclamée, dans toutes les conférences tenues au comité de constitution concernant la réunion des trois provinces en un seul département; [ils pensent que l'affaire (1)] sera discutée à l'Assemblée, et qu'elle voudra prononcer définitivement sur cette contestation.

« Les députés du Beaujolais ont demandé, conformément à leur mandat, que la ville de Lyon eût un département séparé. »

Il n'est pas nécessaire de dire que Lyon protestait de toutes ses forces contre la division, qui aurait brisé toutes

(1) Ce qui est entre crochet manque à la copie.